

**Jeu concours de photo « Gagnez des cadeaux »
du 02 octobre au 23 octobre 2018**

Règlement du jeu

Article 1 - Organisation

L'université de Limoges, située 33 rue François Mitterrand – 87000 LIMOGES, numéro Siret suivant 198 706 699 003 21, organise un jeu concours gratuit « gagnez des cadeaux » du 02 octobre au 23 octobre 2018 inclus.

Article 2 – Participation

Ce jeu concours est ouvert uniquement aux personnels et étudiant.e.s de l'Université de Limoges inscrit.e.s pour l'année universitaire 2018-2019, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique unilim valide.

Pour participer au jeu, la personne doit :

- consulter la newsletter Nota Bene envoyée les mardis 02 octobre ; 09 octobre ; 16 octobre et 23 octobre aux étudiants et personnels de l'Université de Limoges et renseigner correctement le formulaire accessible via un lien dans l'article dédié « Gagnez des cadeaux ».

5 gagnants seront tirés au sort chaque semaine. Les résultats seront annoncés le vendredi suivant soit le 05 octobre ; 10 octobre ; 19 octobre et 24 octobre dans l'événement Facebook « Soufflons nos 50 bougies ». Chaque gagnant se verra remettre un bon à retirer au service communication de l'Université de Limoges situé au 33 rue François Mitterrand – 87000 Limoges. Ce bon indiquera le lot correspondant et le lieu où le gagnant devra retirer le lot par ses propres moyens.

- remplir les critères demandés, accepter les conditions de participation

Les participants prennent part au jeu s'ils acceptent les termes et conditions, autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse e-mail.

Pour que la participation soit considérée comme valide, les informations transmises par le participant doivent être valides, sincères et exactes. Toute transmission par un participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexacts entraînera l'annulation automatique de sa participation et, le cas échéant, lui fera perdre la qualité de gagnant.

Article 3 – Modalités et désignation des gagnants

20 lots seront à gagner lors du jeu concours qui se déroulera du 02 octobre au 23 octobre 2018 inclus. 5 gagnants seront tirés au sort chaque semaine et se verront remettre un bon à retirer au service communication de l'Université de Limoges situé au 33 rue François Mitterrand – 87000 Limoges. Ce bon indiquera le lot correspondant et le lieu où le gagnant devra retirer le lot par ses propres moyens.

Les résultats seront annoncés le vendredi suivant soit le 05 octobre ; 10 octobre ; 19 octobre et 24 octobre dans l'événement Facebook « Soufflons nos 50 bougies ».

Du fait de leur participation au jeu, les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle de leur nom, prénom, filière de formation sur tous les supports promotionnels de l'Organisateur sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés mentionnés à l'article 4 du présent règlement.

Article 4 – Dotation

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Semaine 1	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 bon d'achat chez Pilet de 50€	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 coffret d'une sélection de thé et café chez Flaherty & Co	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 atelier maquillage professionnel de 40 min chez Naia Spa	1 place pour la soirée des 50 ans + 2 places pour un match du CSP	1 place pour la soirée des 50 ans + 2 pass étudiant d'une valeur de 200€ chez La Girafe
Semaine 2	1 place pour la soirée des 50 ans + 3 bons pour un plat libanais le jeudi à Ester chez Mon tout petit Liban	1 place pour la soirée des 50 ans + 2 soins du corps brume relaxante hammam chez Naia Spa	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 bon atelier de caféologie torréfaction de 3h chez La fabrique du Café	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 carte de 10 entrées à la patinoire	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 lot de 5 romans d'une valeur de 95€ chez La Maison de la Presse
Semaine 3	1 place pour la soirée des 50 ans + 3 bons pour un menu burger chez Le truck à manger	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 livre "Famille presque 0 déchets" chez Day by Day	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 box 2 bouteilles et un livret de chez Vinoble	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 lot de 5 romans d'une valeur de 95€ chez La Maison de la Presse	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 bouquet d'une valeur de 25€ chez Bergamotte
Semaine 4	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 coffret d'une sélection de thé et café chez Flaherty & Co	1 place pour la soirée des 50 ans + 2 places pour un match du CSP	1 place pour la soirée des 50 ans + 1 lot de 5 romans d'une valeur de 95€ chez La Maison de la Presse	1 place pour la soirée des 50 ans + 2 pass étudiant d'une valeur de 200€ chez La Girafe	1 place pour la soirée des 50 ans + casque de moto chez Harley Davidson

Article 5 - Remise des lots

Les gagnants seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur aux coordonnées électroniques indiquées lors du dépôt afin que les modalités de remise des lots soit fixées. Les lots ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou échange de quelque nature que ce soit.

Dans le cas où les gagnants, après avoir été informés de la mise à disposition de leur gain, ne se manifestent pas sous cinq (5) jours et/ou ne se conforment pas aux modalités de mise à disposition des lots, le gain sera déclaré nul : l'Organisateur pourra librement disposer des lots qui sera définitivement perdu pour le gagnant.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de la non-attribution des lots pour raisons externes à sa volonté et/ou du fait de la négligence du gagnant (adresse erronée, coordonnées incomplètes...).

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents pouvant survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

Article 6 - Informatique et libertés

L'université de Limoges s'engage à collecter les données nominatives des participants dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

Article 7 - Litiges et responsabilités

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et donc la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par l'Université de Limoges. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le jeu et l'interprétation ou l'application dudit règlement ainsi que sur le nom des gagnants.

L'université de Limoges se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La responsabilité de l'Université de Limoges ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

L'Université de Limoges ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même l'Université de Limoges ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'Université de Limoges, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème. Le concours n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisé par Facebook. Le participant fournit des informations à l'organisateur du concours, et non à Facebook.

Article 8 – Communication du règlement

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courriel, à l'adresse ci-dessous :

com@unilim.fr

Ce règlement est également consultable sur 50ans.unilim.fr

Le règlement peut être modifié à tout moment, sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées.

Article 9 - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées par voie écrite au plus tard quinze (15) jours à compter de la clôture du jeu et à l'adresse de l'Université de Limoges (Université de Limoges, Service Communication, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex 1). Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Fait à Limoges, le 30/08/2018